



FARGEOT CIE SAS
Route de Limoges - 24800 Thiviers - France

service-client@podowell.com

NOTICE : HORTON

Chaussure thérapeutique de série à usage temporaire (CHUT)
Dispositif Médical Classe I 

● **INDICATIONS**

Pathologies temporaires ou réversibles du pied nécessitant une augmentation du volume chaussant de l'avant-pied en raison d'une inflammation, d'un œdème ou d'une lésion.

Se conformer à la prescription et aux recommandations du médecin.

● **COMPOSITION**

- Dessus : polyamide, polyuréthane, élasthanne
- Doublure : polyester
- Semelle : polyuréthane
- Semelle intérieure amovible : mousse caoutchouc de styrène butadiène (SBR) recouverte de polyester (référence PODOWASH_2)

● **MODE D'ACTION**

Chausson adapté à la morphologie et à la volumétrie du pied :

- Volume chaussant extra-large, ouverture totale sur le dessus
- Réglage facile par trois bandes auto-agrippantes permettant des variations de volume autour d'un pied inflammatoire, oedématisé ou revêtu de pansements

● **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ET CONTRE-INDICATIONS**

Ce produit doit être délivré par un personnel de santé habilité.

La peinture doit être adaptée à la morphologie du pied du patient.

Ne pas porter le produit directement en contact avec une lésion cutanée.

Il est fortement déconseillé de réutiliser ce produit pour un autre patient.

En cas de réaction cutanée, retirer le produit et contacter votre médecin ou votre pharmacien.

● **CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN**

Enlever la semelle intérieure pour aérer la chaussure quand elle n'est pas portée.

Laver la chaussure et la semelle intérieure en machine à 30°C maximum.

Laisser sécher à l'air libre. Ne pas exposer la chaussure à des sources de chaleur directes comme les poêles, chauffages, radiateurs, exposition directe au soleil etc. Pendant son utilisation ou son nettoyage, ne pas utiliser d'alcool, de pommade ou de liquide dissolvant.

Conserver la chaussure dans un endroit sec à température ambiante.



Carton et papier d'emballage à trier
Chaussures à rapporter dans un point d'apport volontaire
Pour en savoir plus : www.quefairedemesdechets.fr